



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2026-66

Séance du 1^{er} juin 2026 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-deux mai, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique MARAVAL, Présidente.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 35

En exercice : 32

Ayant pris part à la
délibération : 33

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Jacques BROSSARD, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Bénédicte PACORIG, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Claude ROQUES, Madame Jennifer LEURS, Monsieur Bruno CASSAR, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Pascale LEGRAND, Madame Nathalie VINCENT, Monsieur Paul-Emile FERRIER, Monsieur Philippe SINGUIN, Monsieur Nicolas LEGAY, Monsieur Sébastien GARRIGUES, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Fabrice LUC, Madame Orane MOLINIER BEAUDOU, Monsieur Sébastien ANGLADE, Madame Mélanie BETTON, Monsieur Nicolas MORALES, Madame Lisa MARTINI, Monsieur Alain DAUZATS, Monsieur Fabrice MARCUZZO, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Madame Marie-Christine PAYRASTRE, Madame Morgane MENU, Monsieur Alain RAMADE.

Excusé donnant procuration : Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE donnant procuration à Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Pierre PARAYRE, Madame Isabelle CALMET ROUSSEAU.

Secrétaire de Séance : Fabrice MARCUZZO

Objet de la délibération : Motion de soutien au dispositif Asalée

À la suite d'une rencontre avec Mme BAYART, ex-Présidente de l'Association Nationale Asalée, Madame la Présidente propose à l'assemblée de voter une motion de soutien au dispositif Asalée sachant que la Communauté de Communes a fait le choix volontariste de soutenir ce dispositif, notamment par une politique active de mise à disposition de locaux adaptés au sein de ses équipements médicaux :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses dispositions relatives aux missions de prévention, à l'organisation des soins de proximité et à la coopération entre professionnels de santé,

Vu l'engagement constant de la Communauté de Communes Centre Tarn en faveur de l'accès aux soins,

Considérant que le dispositif Asalée constitue un levier majeur de prévention et de lutte contre la désertification médicale et qu'il s'appuie aujourd'hui sur plusieurs infirmiers en exercice sur le territoire Centre Tarn, dont l'efficacité est quotidiennement constatée par les élus sur l'ensemble des communes concernées,

Considérant que la pérennité de ce modèle, reposant sur une collaboration étroite entre infirmiers et médecins, est un facteur d'attractivité et de cohésion pour notre territoire rural,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**, décide de :

1. Réaffirmer son soutien indéfectible au dispositif Asalée, modèle éprouvé et indispensable pour le suivi des patients souffrant de maladies chroniques et pour la prévention en santé publique,
2. Alerter les autorités compétentes (Ministère de la Santé, Assurance Maladie, ARS) sur les conséquences sociales et sanitaires qu'entraînerait une fragilisation de ce dispositif : dégradation de la prévention, rupture du parcours de soins et surcharge accrue pour les médecins généralistes,
3. Demander formellement aux instances nationales et régionales de garantir, par des financements pérennes, l'organisation actuelle du dispositif Asalée, qui démontre son utilité publique,
4. Transmettre cette motion à Monsieur le Préfet du Tarn ainsi qu'à la Direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie, pour témoigner de la mobilisation unanime du Conseil communautaire en faveur de cette offre de soins de proximité.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 081-200034049-20260601-2026_66-DE

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

La Présidente,

Véronique MARAVAL



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Fabrice MARCUZZO

